

Collège Romain Blache, le 16/09/2019

CAMPAGNE DE BOURSE NATIONALE DE COLLEGE - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves,

La campagne de Bourse Nationale de Collège pour l'année scolaire 2019-2020 est ouverte jusqu'au 17 octobre 2019.

Tous les élèves du collège sont concernés.

Cette année, comme l'an dernier, la demande de bourse de collège s'effectue **uniquement en ligne** pour tous les élèves des collèges publics.

Les parents des élèves déjà présents l'an dernier au collège, devront utiliser les mêmes codes pour se connecter à leur compte dans « scolarité service ». Ce compte est valable jusqu'en 3^{ème}.

Pour les parents des élèves de 6^{ème}, ainsi que des nouveaux élèves, nous joignons à cette note les codes téléservices nécessaires à la création du compte, ainsi que la marche à suivre pour cette création.

Attention, seule le parent qui perçoit les allocations familiales peut faire la demande de bourse de collège, (une seule demande par élève).

Dans un 1^{er} temps : vérifier si vous pouvez prétendre à la bourse :

Evaluer vos ressources en vous aidant du barème d'attribution des bourses de collège 2019/2020 (voir ci-dessous) et/ou en effectuant une simulation à l'adresse suivante :

www.education.gouv.fr/aides-financieres-college

Dans un 2nd temps : vous avez vérifié que vous pouvez prétendre à la bourse :

Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services <https://teleservices.ac-nice.fr/ts>, et suivre les instructions (voir annexes au verso).

Après votre première connexion (**uniquement** d'un ordinateur fixe ou ordinateur portable), vous recevrez une confirmation sur votre boîte mail (attention cela peut prendre plusieurs heures), afin d'activer ce compte.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- Faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public
- Récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande
- Connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Un Relevé d'Identité Bancaire au Nom et Prénom du demandeur de la bourse est à déposer (**impérativement à chaque demande**), au **secrétariat d'intendance du collège Romain Blache au plus tard le 17 octobre 2019.**

En cas de difficulté, le Service Intendance du Collège vous accompagnera dans vos démarches.

Merci de contacter le service au 04 94 26 70 50.

Principal
Corine TERELLI

Adjoint Gestionnaire
Isabelle DUCHENE

Barème d'attribution des bourses de collège 2019/2020			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1*	Echelon 2*	Echelon 3*
1	15189	8 210	2 897
2	18 693	10 105	3 565
3	22 198	12 000	4 234
4	25 703	13 895	4 900
5	29 209	15 790	5 571
6	32 714	17 684	6 240
Montant annuel de la bourse	105€	291€	456€



Demander une bourse de collègue

En ligne c'est plus simple et efficace !

Le collège innove et facilite les démarches des parents

Du 2 septembre au 17 octobre 2019

Connectez-vous
à **SCOLARITÉ SERVICES**
pour demander
une bourse de collègue

<https://teleservices.ac-nice.fr/ts>



Le collège vous aide...

Contact : 04-94-26-70-50



Demander une bourse de collègue

En ligne c'est plus simple et efficace !

Vous êtes plus
de **400 000**
à avoir fait une
demande en ligne
en 2018

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2018
(et mon avis d'impôt 2019
si un changement
familial ou professionnel
a entraîné une baisse
de revenus en 2018
par rapport à 2017)



L'identifiant
et le mot de passe
→ de mon compte
Éducation nationale (ATEN)
fournis par le collège
ou
→ de mon compte
France Connect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou



<https://teleservices.ac-nice.fr/ts>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college

